

# COMMUNE DE BELBEUF



## DOSSIER ADMINISTRATIF

NOM de l'enfant : .....

Prénom : .....

Reçu le .....

Observations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Service périscolaire : Secrétariat de la mairie Mme FERMENT : 02.35.80.26.12

- Restauration municipale
- Transport scolaire
- Garderie élémentaire
- Garderie maternelle
- Aide aux devoirs
- Service AP (Activités Périscolaires) de 11h30 à 13h20
- Accueil de loisirs Mercredis et Vacances

Directeur/Directrice 06.46.09.46.14

**RETOUR DU DOSSIER COMPLET AU PLUS TARD LE 1<sup>er</sup> AOUT 2025.**

**IMPÉRATIVEMENT A LA MAIRIE DE BELBEUF**

## Note aux parents

\*\*\*\*\*

### Rentrée scolaire 2025/2026 Garderies, Restaurant Municipal, Aide aux devoirs, Activités périscolaires, Accueil de Loisirs et Transport

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que :

- À compter de la rentrée les élèves de primaires n'auront pas de récréation en arrivant le matin, ils devront se mettre devant leurs classes pour 8h35.
- Les services de garderie sont assurés de 7h30 à 8h20 et 16h30 à 18h30.
- Le restaurant municipal assure 2 services distincts : à 11h30 pour les classes maternelles, CP et CE1 puis à 12h30 pour les classes élémentaires CE2, CM1 et CM2.
- Le goûter, dont le coût est inclus dans le tarif de garderie, est toujours pris **au restaurant municipal** par les enfants inscrits en garderie. Les enfants des garderies maternelle et élémentaire sont repris **à partir de 17h à l'école** par leur famille.
- Pour rappel, les Activités Périscolaires sont organisées pour les élèves des classes élémentaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en 2 temps : de 11h30 à 12h30 pour les CE2, CM1 et CM2 puis de 12h30 à 13h20 pour les CP et CE1. Il est proposé diverses activités : manuelles, sportives, expression corporelle, théâtre...  
Ces activités restent gratuites, sur la base du volontariat et sont assurées par des animateurs qualifiés rémunérés sur le budget communal. Ces activités ne sont pas obligatoires. Un enfant peut participer au maximum à 2 activités par semaine, les 2 autres temps du midi sont des temps de récréation. Les activités ont lieu à l'école ou à proximité de celle-ci (stade, foyer rural, bibliothèque municipale...) Pour les jeux sportifs, il n'est pas demandé une tenue différente, mais le port d'une tenue adaptée (vêtements et chaussures) pour la journée est conseillé.  
Les groupes sont constitués de 18 enfants maximums avec le respect d'une homogénéité des âges. Si le nombre de demandes pour une activité est supérieur au nombre de places, un roulement sera effectué.  
  
La coordination des activités périscolaires est assurée par un Directeur ou une Directrice et une équipe d'animation sous la responsabilité de Mme Caroline FERMENT.
- Une récréation surveillée par le personnel communal a lieu dans la cour au même horaire que les Activités périscolaires.

**Une assurance extra-scolaire est obligatoire, pour le dossier  
Mairie nous joindre impérativement copie de l'adhésion**

# RESTAURANT MUNICIPAL

## Inscription au restaurant municipal

L'inscription de votre enfant au restaurant municipal entraîne l'obligation de respecter le présent règlement. **L'inscription se fait à l'année sur un planning fixe de jours de repas pour 1 – 2 – 3 ou 4 jours/semaine.** Les inscriptions ou désinscriptions au restaurant municipal sont possibles à chaque demi-trimestre. Le service de restauration est ouvert en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h20.

L'enfant devra se conformer à la discipline demandée par le personnel communal. Dans le cas de dégradation commise par un enfant et constatée par un surveillant, la responsabilité financière des parents sera mise en cause.

## **Les enfants doivent respecter :**

- Le personnel encadrant
- Les autres enfants
- Le matériel mis à leur disposition
- La nourriture

**Une exclusion temporaire voire définitive pourra être décidée par la Mairie en cas de non-respect par l'enfant du règlement intérieur du restaurant municipal.**

## TARIF

**A compter de la rentrée de Septembre 2025, le prix des repas est fixé à 4,40 €.**

Une aide au financement du prix des repas est prévue par le CCAS, pour les familles suivant le quotient familial. Les dossiers sont à retirer et à déposer au secrétariat de la mairie **avant le 30 Septembre 2025** et **à renouveler en Janvier 2025**, ou en cours d'année en cas de changement de situation.

Les repas sont confectionnés de manière traditionnelle, sur place, par une équipe de professionnels. Vous pouvez contacter la responsable du restaurant municipal pour toute question au **02.35.80.00.00** ou par mail : [cantine@mairie-belbeuf.com](mailto:cantine@mairie-belbeuf.com)

Nous tenons à vous informer que le prix de revient des repas est pris en charge par le budget de la commune à hauteur des 2/3.

## Facturation des repas

La facturation des repas est calculée en fonction du nombre de jours réservés par semaine. Un dégrèvement est possible **à partir de 4 jours d'absence en cantine pour raison médicale (joindre le certificat médical dans la semaine suivant l'absence)** et sous réserve d'avoir prévenu les services municipaux et Mme FERMENT Caroline (02.32.86.41.73).

Les repas non pris lors des sorties scolaires d'une journée ou absence de l'enseignant(e) ne sont pas facturés. A titre exceptionnel, lors de sorties scolaires de demi-journée, les enfants non-inscrits au restaurant municipal pourront y déjeuner, les familles seront facturées.

---

## RESTAURANT MUNICIPAL

### ENFANT A INSCRIRE

NOM	Prénom	Classe fréquentée

**Nous vous offrons la possibilité de mettre votre enfant pour 1 – 2 – 3 ou 4 jours/semaine, sur des jours fixes :**

<b>lundi mardi jeudi vendredi</b>
---

\*rayer les mentions inutiles, soulignez les jours de repas choisi(s)

**Signature des parents**

# GARDERIE ÉLÉMENTAIRE

## GARDERIE (Goûter inclus le soir)

**Tarifs :** (Si QF CAF ≤ 730€ joindre l'attestation)

Le matin de 7h30 à 8h20	<b>1,55 €</b>
Tarif QF ≤ 730 €	<b>1.20 €</b>
Le soir de 16h30 à 17h30	<b>3,70 €</b>
Tarif QF ≤ 730 €	<b>2.75 €</b>
Le soir de 16h30 à 18h30	<b>5.00 €</b>
Tarif QF ≤ 730 €	<b>3.75 €</b>
Les retards après 18h30	<b>4,00 € (par famille et toutes les 15mn de dépassement)</b>

---

## INSCRIPTION GARDERIE ÉLÉMENTAIRE

**Nom-Prénom de l'enfant :**  
**Classe :**

Le matin à partir de 7h30*	OUI	NON
Le Soir de 16h30 à 17h30	OUI	NON
Le Soir de 16h30 à 18h30	OUI	NON

**Tout retard après 18h30 sera facturé 4,00 € toutes les 15 minutes.**

### Autorisation obligatoire

L'enfant est autorisé à repartir seul après la garderie :  OUI  NON

L'enfant sera repris par :

**Madame ou Monsieur** \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

En cas de problème ou de changement d'horaire, merci de prévenir la personne responsable, numéro de téléphone de la garderie 06.46.09.46.14

**Signature des parents**

# AIDE AUX DEVOIRS

Une aide aux devoirs payante (1,00 € en plus du prix de la garderie) est organisée à l'école de 16h45 à 17h45 les lundis et les jeudis à partir **du 8 Septembre 2025**.

Si un nombre suffisant d'enfants est inscrit à l'aide aux devoirs, elle sera assurée de 16h45 à 17h45, après un goûter de 15 minutes (de 16h30 à 16h45) les lundis et jeudis. Il n'y aura pas de sortie en cours de la première demi-heure d'aide aux devoirs pour assurer le calme nécessaire au travail des enfants.

---

## INSCRIPTION AIDE AUX DEVOIRS

**Nom-Prénom :**

**Classe :**

### FORFAIT AIDE AUX DEVOIRS PAYANTE

Le lundi de 16h45 à 17h45	OUI	NON
Le jeudi de 16h45 à 17h45	OUI	NON

### Autorisation obligatoire

L'enfant est autorisé à repartir seul après l'aide aux devoirs :  OUI  NON

L'enfant sera repris par :

**Madame ou Monsieur** \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Signature des parents**

# GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE

(remplir un bulletin par enfant)

## GARDERIE (Goûter inclus le soir)

**Tarifs :** (Si QF CAF ≤ 730€ joindre l'attestation)

Le matin de 7h30 à 8h20	<b>1,55 €</b>
Tarif QF ≤730 €	<b>1,20 €</b>
Le soir de 16h30 à 17h30	<b>3,70 €</b>
Tarif QF ≤730 €	<b>2,75 €</b>
Le soir de 16h30 à 18h30	<b>5.00 €</b>
Tarif QF ≤730 €	<b>3,75 €</b>
Les retards après 18h30	<b>4,00 €</b> (par famille <b>et toutes les 15mn de dépassement</b> )

---

## INSCRIPTION GARDERIE MATERNELLE

**Nom-Prénom de l'enfant :**

**Classe :**

Le matin à partir de 7h30	OUI	NON
Le Soir de 16h30 à 17h30	OUI	NON
Le soir de 16h30 à 18h30	OUI	NON

**Tout retard après 18h30 sera facturé 4.00 € (par famille) toutes les 15 minutes.**

### Autorisation obligatoire

L'enfant sera repris par :

**Madame ou Monsieur** \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

En cas de problème ou de changement d'horaire, merci de prévenir la personne responsable, numéro de téléphone de la garderie 06.46.09.46.14

**Signature des parents**

# TRANSPORT SCOLAIRE

La commune de Belbeuf organise matin et soir un transport scolaire pour permettre aux enfants habitants les hameaux éloignés de se rendre à l'école. Le car réservé par la commune est un car de 30 places, et il n'est pas possible de réserver un car plus grand au vu du circuit emprunté. Le transport sera donc réservé en priorité aux enfants qui habitent le plus loin et qui l'utilisent régulièrement. De ce fait, nous vous proposons d'inscrire votre enfant seulement si vous envisager que celui-ci utilise le transport quasi quotidiennement.

## CIRCUIT :

- Rendez-vous avec le personnel accompagnant à 7h45 sur le parking de la chapelle à Saint Adrien (à l'entrée du hameau)
- Départ du car à 7h50
- Les Gravettes (côté impair parking des Grottes le matin, côté pair le soir)
- La Poterie
- Amfreville la Mivoie (Arrêt Chanteclair / Arrêt Petit Val)
- Rond-point des Génétais
- Normare
- Arrivée à l'école à 8h10/8h15

Le soir, circuit inverse. Départ de l'école à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



Merci de prévenir en cas de problème la personne responsable du car au n° 06.46.09.46.03

## BULLETIN D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur/Madame \_\_\_\_\_  
Domicilié(s) \_\_\_\_\_

Tél domicile \_\_\_\_\_  
Portable \_\_\_\_\_

Demande l'inscription de mon enfant : \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

au ramassage scolaire les jours suivants (cocher les cases demandées) :

Jours	Matin*	Soir*	 Préciser le nom de l'arrêt
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

**\*cocher les cases souhaitées**

**L'inscription vous sera confirmée par courrier (maxi : 30 places)**

**Signature des parents**

Nous espérons que l'ensemble de ces dispositions vous donnera satisfaction et qu'il permettra aux enfants de trouver leur épanouissement au sein de l'école et de son environnement.



**Merci de prévenir en cas de problème la personne responsable du car  
Au n°06.46.09.46.03**

## ACCUEIL DE LOISIRS DE BELBEUF

Pour inscrire votre enfant, veuillez cocher les mercredis souhaités.

Pour plus d'informations prendre contact avec Mme FERMENT Caroline au 02.32.86.41.73 ou par mail : [activitesjeunesse@mairie-belbeuf.com](mailto:activitesjeunesse@mairie-belbeuf.com)

Prix d'une journée de centre, mercredi ou vacances scolaires (8h00/18h30)

	Journée plein tarif	Journée Tarif QF ≤730 €	Journée enfant d'agents communaux
Tarif Belbeuviens	15 €	11,25 €	12 €
Tarif hors commune	18 €	13,50 €	

(Si QF CAF ≤ 730€ joindre l'attestation pour chaque période)

### INSCRIPTION MERCREDIS SEPTEMBRE / OCTOBRE 2025

Nom et prénom de l'enfant \_\_\_\_\_

MERCREDIS SEPTEMBRE / OCTOBRE 2025			
<b><u>SEPTEMBRE 2025</u></b>			
Mercredi 03 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>
<b><u>OCTOBRE 2025</u></b>			
Mercredi 01 <input type="checkbox"/>	Mercredi 08 <input type="checkbox"/>	Mercredi 15 <input type="checkbox"/>	

**Signature des parents**

**Je soussigné(e)**

**Responsable de l'enfant**

NOM :

Prénom :

Reconnais avoir pris connaissance des règlements et informations jointes.

Fait à \_\_\_\_\_ , le

Signature :